Règlement – Appel à innovations

Préambule

Eni exerce depuis toujours ses activités dans un contexte mondial et s'engage en faveur du développement durable ainsi que de la construction d'un avenir commun fondé sur la valeur centrale de la personne. L'entreprise poursuit une mission éthique de développement social reposant sur la création de modèles d'affaires cohérents avec les enjeux de la transition énergétique et de la durabilité.
Afin de promouvoir un leadership fondé sur l'intégration et l'inclusion, et de favoriser l'émergence de leaders conscients des enjeux futurs, plaçant la valeur humaine et le changement au service de la communauté au cœur de leur action, Eni a créé Joule, « L'école d'Eni pour l'entreprise » (ci-après « Joule »).

Joule a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises durables à travers la formation à l'esprit entrepreneurial et l'accélération de startups innovantes actives dans les domaines de la transition énergétique et de la décarbonation.
À l'international, Joule accompagne les unités Business d'Eni dans la consolidation et le développement de leurs programmes d'activités selon le modèle dual flag, fondé sur le respect des personnes, la connaissance des besoins locaux et l'établissement de partenariats solides avec des institutions nationales et internationales, notamment afin de soutenir la transition énergétique et numérique.

Avec ses partenaires techniques Factory Plus, Seedstars SA, Fondazione AVSI - ETS et BeEntrepreneurs APS, Eni Joule lance un Appel à l'Innovation (ci-après la « Call ») visant à soutenir l'entrepreneuriat au Congo, selon une approche durable conforme à la mission de Joule et au modèle de développement international d'Eni.

YASIKA – L'innovation prend racine au Congo

L'Appel à l'Innovation « YASIKA » (ci-après le « Programme YASIKA ») poursuit deux objectifs principaux :

- Soutenir les aspirants entrepreneurs dans la transformation de leur idée en un modèle d'affaires reposant sur une proposition de valeur claire ;
- Accompagner les entrepreneurs dans la consolidation de leur activité, la structuration de leur équipe et l'élaboration d'un plan de croissance.

De manière générale, l'initiative vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs au Congo-Brazzaville, capables de développer des relations commerciales et de contribuer au développement socio-économique du pays.

Conditions d'admission

Le Programme YASIKA comprend deux parcours : un parcours d'Upskilling entrepreneurial (ci-après le « Parcours Upskilling ») et un parcours d'incubation (ci-après le « Parcours Incubation » et, conjointement avec le Parcours Upskilling, les « Parcours »).
Les personnes intéressées ne peuvent présenter leur candidature qu'à l'un des deux Parcours précités. Les conditions d'admission applicables à chacun d'eux sont précisées ci-dessous.

Peuvent présenter leur candidature au Parcours Upskilling les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- résider au Congo-Brazzaville ;
- avoir accès à un ordinateur au moins 3 jours par semaine (cet accès pouvant s'effectuer au moyen d'un ordinateur personnel ou loué) ;
- disposer de compétences numériques de base ;
- être disponibles pour consacrer au moins 20 heures par semaine aux activités du Parcours pendant 6 mois ;
- être disposées à se déplacer à Brazzaville et/ou à Pointe-Noire à l'occasion d'événements et/ou de sessions de formation en présentiel.

Peuvent présenter leur candidature au Parcours Incubation les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- être fondatrices d'entreprises ayant leur siège au Congo-Brazzaville et opérant dans les secteurs cibles énumérés ci-dessous ;
- disposer d'une équipe composée d'au moins deux personnes (cofondateurs compris) ;
- exercer leur activité au Congo-Brazzaville ;
- avoir accès à un ordinateur (de préférence portable) dans le cadre du développement de leur projet et du programme d'incubation ;
- être ouvertes à l'intégration d'outils et de données numériques dans leurs activités entrepreneuriales ;
- disposer de compétences numériques de base ;
- être disponibles pour consacrer 10 heures par semaine au Parcours pendant 6 mois, en plus du temps consacré aux activités ordinaires de leur entreprise ;
- être disposées à se déplacer à Brazzaville et/ou à Pointe-Noire à l'occasion d'événements et/ou de sessions de formation en présentiel.

Pour être admises au Parcours Incubation, les entreprises fondées par les candidats doivent présenter des caractéristiques de durabilité environnementale et opérer dans les secteurs technologiques suivants :

- **Agritech** : solutions et technologies innovantes appliquées à l'agriculture, visant à accroître la productivité, à améliorer la durabilité et à optimiser l'utilisation des ressources (par exemple : capteurs pour le suivi des cultures, drones pour l'irrigation de précision, intelligence artificielle pour l'analyse des données agricoles, etc.) ;

- **Climate Tech** : technologies, services et solutions innovantes visant à atténuer les effets du changement climatique et à favoriser l'adaptation à celui-ci (par exemple : engrais et outils durables, utilisation de sources d'énergie renouvelable, etc.) ;
- **Énergie et économie verte** : modèles économiques favorisant la croissance socio-économique tout en réduisant l'impact environnemental des activités humaines et en encourageant le développement des énergies renouvelables (par exemple : modèles d'économie circulaire des ressources) ;
- Autres projets présentant des caractéristiques de durabilité sociale et ayant un impact sur la chaîne de **valeur du secteur agricole et/ou sur l'écosystème entrepreneurial local** (par exemple : outils facilitant les démarches administratives et la gestion financière des entreprises, outils de paiement numérique, plateformes de financement participatif, etc.).

Seules les candidatures satisfaisant à l'ensemble des conditions susmentionnées pour le Parcours concerné pourront être examinées aux fins de l'admission.
Les candidatures présentées par des salariés d'Eni S.p.A., de ses filiales ou de ses partenaires ne seront pas acceptées.

Informations à l'intention des participants au Programme YASIKA

Afin d'atteindre ses objectifs, le Programme YASIKA propose deux parcours de développement adaptés au niveau de maturité de chaque projet.

Parcours Upskilling : contenu et organisation

Le Parcours Upskilling vise à sensibiliser les étudiants, diplômés, entrepreneurs et/ou aspirants entrepreneurs aux enjeux environnementaux et au développement durable. Il s'articule autour de deux axes principaux :

1. Permettre aux étudiants et aux jeunes entrepreneurs de développer et d'affirmer leur leadership, en leur fournissant des outils pour analyser les situations et adopter des pratiques de leadership efficaces afin de motiver leur équipe ;
2. Permettre aux étudiants et aux aspirants entrepreneurs d'acquérir les principes fondamentaux du monde des affaires et de l'éthique professionnelle, tout en développant leurs compétences en matière de communication efficace.

Les modules du Parcours Upskilling porteront notamment sur les domaines suivants :

- Développement personnel et connaissance de soi : permettre aux Bénéficiaires de mieux se connaître afin de définir leur parcours personnel et professionnel ;
- Leadership : permettre aux Bénéficiaires de développer et d'affirmer leur style de leadership et d'adopter des pratiques leur permettant de motiver et de guider leur équipe vers l'excellence ;
- Éthique : sensibiliser les Bénéficiaires à l'importance de l'éthique dans les affaires, notamment en matière de réputation et de création d'un impact social positif ;
- Communication orale et présentation : aider les Bénéficiaires à exprimer leurs idées de manière claire et efficace.

Le Parcours Upskilling a une durée de 6 mois et est destiné à un maximum de 25 participants, qui travailleront en groupes de 5 sur des challenges qui leur seront attribués en tenant compte des intérêts entrepreneuriaux des Bénéficiaires. Une évaluation initiale des besoins de chaque Bénéficiaire permettra d'adapter les modules d'upskilling entrepreneurial.
Le Parcours Upskilling se déroulera selon un format hybride, principalement en ligne. Des rencontres mensuelles avec des experts sont également prévues afin de favoriser les échanges et d'approfondir des thématiques spécifiques.

Tout au long du Parcours Upskilling, les participants travailleront au développement de leurs compétences entrepreneuriales et à la réduction de leurs lacunes individuelles.
À l'issue du Parcours Upskilling, une évaluation post-programme sera réalisée afin de mesurer les connaissances acquises et les progrès accomplis.

Parcours Incubation : contenu et organisation

Le Parcours Incubation s'adresse aux entrepreneurs, quel que soit leur niveau de maturité, et vise à soutenir la création et le développement d'initiatives entrepreneuriales durables et innovantes, notamment dans les secteurs indiqués précédemment.
Ce Parcours aura une durée de 6 mois et 10 projets entrepreneuriaux seront sélectionnés.

Le Parcours Incubation a pour objectif principal d'analyser et de renforcer les idées entrepreneuriales, étape essentielle pour faciliter l'accès au marché des projets incubés. Les principales étapes abordées et approfondies dans le cadre du Parcours Incubation seront les suivantes :

1. Identification des hypothèses ;
2. Expérimentation ;
3. Pitch de découverte ;
4. Pitch MVP ;
5. Journée de démonstration ;
6. Pitch ouvert.

Les participants bénéficieront de l'accompagnement de mentors du réseau Seedstars, locaux et/ou internationaux.
Le Parcours Incubation comprendra également des événements en ligne et/ou en présentiel organisés par les partenaires avec des acteurs clés de l'écosystème et/ou des experts sectoriels et du monde des affaires.

Tout au long du Parcours Incubation, les progrès des équipes feront l'objet d'un suivi approfondi afin de documenter et d'évaluer les résultats obtenus par les Bénéficiaires.

Modalités de candidature

La candidature (ci-après la « Candidature ») doit être soumise au plus tard le 21 février 2027 à 23h59 (heure de Brazzaville), au moyen du formulaire accessible sur TYPEFORM, dans le cadre de l'initiative publiée sur la page Internet [LANDING PAGE JOULE].

Le formulaire de Candidature comprend des sections permettant au candidat de télécharger des documents relatifs à son projet. Pour que sa Candidature puisse être évaluée, le candidat devra prendre connaissance de la politique de confidentialité et souscrire à la Déclaration de Conformité, toutes deux accessibles par lien dans le formulaire d'inscription.

Seules les Candidatures reçues avant la date limite (ci-après le « Délai »), fixée au 31 mars 2027, et ayant été dûment complétées conformément aux instructions seront prises en considération. Les Candidatures ne remplissant pas ces conditions seront exclues de l'évaluation.

Pour toute question, les personnes intéressées peuvent contacter l'équipe d'assistance en ligne YASIKA à l'adresse électronique suivante : Yasika@cariplofactory.it.

Le groupe Eni S.p.A. et Joule pourront utiliser les contenus présentés, transmis ou reçus par le Bénéficiaire dans le cadre de l'initiative à des fins de communication et de promotion, notamment pour la promotion d'événements, les présentations lors d'événements, la diffusion des résultats et le reporting des résultats du projet.

En participant à l'initiative, le Bénéficiaire déclare, sous sa responsabilité civile, administrative et pénale, et en assumant toutes les conséquences qui pourraient en découler, y compris toute obligation éventuelle d'indemnisation en cas de déclaration mensongère ou de violation des dispositions énoncées, que :

i. il a pris connaissance de l'intégralité des dispositions du présent Règlement et les accepte sans réserve ;
ii. si les projets contiennent des images ou des représentations de personnes, tous les consentements nécessaires à l'utilisation de ces images aux fins de la participation à l'initiative ont été dûment obtenus ;
iii. les contenus soumis ou présentés ne portent atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, au regard notamment de la législation relative au droit d'auteur, à la propriété industrielle et de toute autre loi ou réglementation applicable, y compris, sans s'y limiter, les brevets, secrets industriels, droits découlant de contrats ou de licences, droits à l'image ou au respect de la vie privée, droits moraux ou tout autre droit bénéficiant d'une protection juridique ;
iv. les contenus présentés ou transmis peuvent être librement et légitimement utilisés par Eni S.p.A., Joule, Cariplo Plus, Seedstars SA, BeEntrepreneurs APS, Fondation AVSI ETS et les partenaires du projet, conformément aux dispositions du présent Règlement ;

v. de manière générale, les contenus présentés ou transmis ne comportent aucun élément illicite, interdit par la loi ou contraire aux dispositions du présent Règlement ;
vi. de manière générale, les contenus présentés ou transmis ne comportent aucun propos diffamatoire, aucune représentation ou appréciation offensante, ni aucun autre contenu susceptible de porter atteinte au nom, à l'honneur ou à la réputation d'Eni S.p.A., de Joule, de ses partenaires de projet ou de toute autre personne physique ou morale, même si celle-ci n'est pas directement impliquée dans l'Initiative ;
vii. de manière générale, les vidéos ne portent atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits de tiers, quels qu'en soient la nature ou le type.

Processus de sélection

Le processus de sélection des Candidatures au Parcours Upskilling et au Parcours Incubation se déroulera en plusieurs phases.

1. Présélection
Les Candidatures seront examinées par un jury technique (ci-après le « Jury Technique »), composé d'experts d'Eni et de ses partenaires techniques. Chaque Candidature sera évaluée au regard des éléments suivants :

- adéquation avec les thématiques de l'appel à projets ;
- potentiel en matière de durabilité environnementale et/ou sociale ;
- faisabilité concrète de l'idée ;
- cohérence avec les objectifs des Parcours Upskilling et Incubation ;
- niveau de développement de l'idée et besoins du candidat.

Cette première phase de sélection permettra d'établir une liste de Candidatures qui sera soumise au Comité de Sélection aux fins d'identifier les candidats admis aux Parcours.

2. Sélection
La sélection (ci-après la « Sélection ») sera effectuée par un Comité de Sélection (ci-après le « Comité »), spécialement constitué par Eni Joule et composé de membres d'Eni ainsi que d'évaluateurs issus des partenaires de l'initiative.
À l'issue de la Sélection, les Candidatures admises aux Parcours (ci-après les « Bénéficiaires ») seront identifiées comme suit : 10 entreprises pour le Parcours Incubation et 15 participants pour le Parcours Upskilling.

Outre les conditions d'admission indiquées précédemment, le Comité sélectionnera les Bénéficiaires des Parcours sur la base des critères spécifiques suivants :

- Pour le Parcours Upskilling :
- disponibilité pour se rendre en personne sur le lieu désigné afin de participer aux activités ;
- parcours du candidat (études et expérience professionnelle) ;
- adéquation des compétences avec l'idée proposée ;
- pertinence de l'idée au regard du contexte socio-économique local.

- Pour le Parcours Incubation :
- disponibilité pour se rendre en personne sur le lieu désigné afin de participer aux activités ;
- pertinence du problème ciblé au regard du contexte de référence ;
- valeur commerciale (traction sur le marché, avantage concurrentiel, potentiel de passage à l'échelle, etc.) ;
- caractère innovant des éventuelles solutions technologiques intégrées à l'idée proposée ;
- compétences de l'équipe.

En tout état de cause, les Bénéficiaires seront sélectionnés dans le respect des politiques internes d'Eni. La participation aux Parcours pourra être refusée et/ou révoquée à tout moment si, à l'issue des vérifications prévues par lesdites politiques, il apparaît que les Bénéficiaires ne satisfont pas aux exigences d'intégrité et d'éthique définies par Eni.

Le Comité finalisera la liste des Bénéficiaires au plus tard le 31 mars 2027.

La date limite de dépôt des Candidatures pourra être prorogée et, par conséquent, le délai imparti au Comité pour achever les activités d'évaluation correspondantes pourra également être prolongé si le déroulement du processus de collecte des Candidatures le rend nécessaire.

3. Cérémonie d'ouverture des Parcours
Les Bénéficiaires sélectionnés seront informés par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription et invités à participer à deux/trois journées de Bootcamp, ainsi qu'à l'événement officiel de lancement des Parcours de formation, auquel participeront Eni Joule, les partenaires de l'initiative et les principaux acteurs de l'écosystème congolais de l'innovation.

4. Lancement des Parcours
Les deux Parcours débuteront en avril 2027 par une semaine introductive commune. À l'issue de cette phase, les Bénéficiaires poursuivront les activités de formation et d'accompagnement prévues dans le cadre de leurs Parcours respectifs.

5. Cérémonie de clôture
À l'issue des Parcours, une cérémonie de clôture sera organisée afin de donner de la visibilité aux participants, de favoriser la création de liens utiles et de faciliter l'accès à de futures opportunités.

Coûts, conditions de participation et prix

Les Bénéficiaires participeront à des formations en présentiel et à des activités en ligne pendant une durée de 6 mois. Eni prendra en charge les coûts liés à la mise en œuvre des formations prévues dans le cadre des Parcours décrits ci-dessus.
Les Parcours prévoient un accompagnement individuel des participants ainsi qu'un suivi

hebdomadaire des activités. Ils s'appuieront également sur une plateforme en ligne (ci-après la « Plateforme »), destinée à renforcer les capacités de résolution de problèmes et à promouvoir le travail en équipe afin de créer et de développer des opportunités entrepreneuriales.

Les Bénéficiaires participant au Parcours Upskilling devront :

- participer activement à au moins 80 % des sessions prévues dans le cadre du Parcours ;
- se connecter à la Plateforme au moins 3 fois par semaine ;
- collaborer avec les autres participants et les mentors ;
- réaliser l'ensemble des livrables requis sur la Plateforme.

Les Bénéficiaires participant au Parcours Incubation devront :

- se connecter à la Plateforme au moins 3 fois par semaine ;
- participer activement à au moins 80 % des sessions prévues dans le cadre du Parcours (y compris les sessions individuelles, de mentorat, peer-to-peer, etc.) ;
- contribuer activement aux activités de mise en réseau et de collaboration du Parcours Incubation ;
- réaliser l'ensemble des livrables requis sur la Plateforme.

Le respect de ces exigences constitue une condition nécessaire pour accéder à la sélection finale, à la cérémonie de clôture et à la possibilité d'obtenir les prix mis en jeu.

Afin de valoriser le mérite et les résultats obtenus dans le cadre des Parcours, le Programme YASIKA se réserve la faculté d'attribuer à chacun des trois Bénéficiaires qui se seront le plus distingués, sur la base de l'évaluation de la Commission compétente, un prix d'un montant de 2 000,00 euros (deux mille euros), selon des modalités et des conditions qui seront communiquées ultérieurement.

Propriété intellectuelle

Chaque Bénéficiaire déclare expressément que tout contenu présenté ou transmis, ainsi que tout projet, a été créé personnellement, sans recours à des systèmes d'intelligence artificielle, qu'il est original et qu'il ne porte atteinte, en tout ou en partie, à aucun droit de propriété intellectuelle ni à aucun autre droit de tiers.
Le Bénéficiaire s'engage dès à présent à garantir et à tenir indemnes Eni S.p.A., Joule et ses partenaires de projet de toute responsabilité, contestation, demande d'indemnisation ou demande de réparation qui pourrait être formulée par un tiers en lien avec l'utilisation des projets.

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux projets présentés par les Bénéficiaires demeureront la propriété exclusive de ces derniers.

Lorsque les projets contiennent des images ou des représentations de personnes, ou des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le

Bénéficiaire doit garantir que tous les consentements nécessaires à leur utilisation aux fins décrites dans le présent Règlement ont été dûment obtenus.

Eni S.p.A., Joule et ses partenaires de projet sont dégagés de toute responsabilité en cas de contestation relative à l'originalité ou à la paternité des projets, ou de certaines de leurs composantes.

En cas de contestation ou de demande d'indemnisation relative à une violation des droits de propriété intellectuelle commise par un Bénéficiaire dans le cadre de l'initiative, Joule se réserve le droit :

- d'exclure le Bénéficiaire concerné du Programme ;
- d'engager toute action judiciaire ou extrajudiciaire jugée appropriée afin d'obtenir réparation des préjudices subis et de faire cesser la violation.

Limitation de responsabilité

Compte tenu des modalités de participation, Eni S.p.A. et Joule déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique, d'inscription d'un utilisateur ayant échoué ou comportant des informations erronées, inexactes, incomplètes, illisibles, endommagées, perdues, retardées, mal adressées ou interceptées, ou encore en cas d'inscription d'un Bénéficiaire qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas été reçue.
Eni S.p.A. et Joule ne sauraient davantage être tenues responsables de communications électroniques ou de toute autre nature reçues tardivement, ni de tout autre problème technique lié à la participation à la présente initiative.

Traitement des données à caractère personnel

Pour obtenir de plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel effectué dans le cadre d'une candidature à l'Appel à l'Innovation « YASIKA », il convient de consulter la notice d'information correspondante, fournie séparément en annexe au présent Règlement.